



VOTE

Pour : 20

Contre : 00

Abstentions : 00

Ne prend pas part : 00

Adopté à l'unanimité

=====

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le

Deshaies, le

Le Directeur Général des Services

Fred JULIA

L'an deux mille quatorze, le trente du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESHAIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation en date du 23 mai.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, NISUS Eric, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette ; GAMIETTE Liliane, BALZINC Théogat ; FLEMIN Félix.

Absents excusés : - BARRE Augustina (*a donné procuration*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, MOBETIE Marie-France, JEAN (*née SABAS*) Lydie, MAHIASIN Max (*a donné procuration*)

Sont absents SABAS Sidney

Affichée le 13 JUIN 2014

Deshaies le 12 JUIN 2014

Le Maire

Jeanny MARC

A assisté : Monsieur JULIA Fred, (Directeur Général des Services)

Secrétaire de séance : Madame VALLUET Odette



AGENCE FONCIERE D'URBANISME DE LA GUADELOUPE :
Désignation d'un nouveau membre

Exposé des motifs

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en sa séance du 12 avril 2014, le Conseil Municipal avait par anticipation désigné le représentant de la commune auprès de l'Agence Foncière d'Urbanisme de la Guadeloupe.

Faisant suite à la demande de l'Agence Foncière de la Guadeloupe, il appartient à la commune de désigner un deuxième représentant.

... / ...



.../...

Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-2 et L 2121-25 ;

Vu la délibération en date du 12 avril 2014 relative à la désignation des représentants de la commune auprès de divers organismes.

Considérant la demande de l'AFUAG par la lettre en date du 08 avril 2014 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : d'**APPROUVER** la désignation de **Monsieur SABAS Sydney**, en tant qu'élu suppléant devant représenter la commune à l'Assemblée Générale, et au Conseil d'Administration de l'Agence Foncière d'Urbanisme de la Guadeloupe.

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC
